



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction Départementale des Territoires

Foix, le - 5 JAN. 2012

Service Environnement - risques

affaire suivie par : Jean paul RIERA et Jean-Louis VENET
tél. : 05 61 02 15 74 - fax : 05 61 02 15 15

Compte-rendu de réunion
MISEN stratégique du 23 Novembre 2011

objet : MISEN stratégique de l'Ariège – 23 novembre 2011

PJ diaporama présenté en séance

nom du document : CR_Mise_strategique_23112011_anne.doc

Personnes présentes :

PREFET de l'Ariège : Salvador PEREZ

PARQUET : Marilyn BLANC, Vice-Procureur

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE : Emeline ROLLAND, Jean JUNCA-BOURIE

ONCFS : Eric MOLA

ONEMA : Didier PUJO, Philippe BOBEL

GENDARMERIE : Capitaine Guy RIVIERE, Major Chef Eric GUILLEMAIN

DDCSPP : Pierre BONTOUR, Frédéric De BANIZETTE, Alexandra MERIGOT

DDT : Jean-François DESBOUIS, Anne LAURENT, Jean-Paul RIERA, Marc VETTER, Jean-Louis VENET

DREAL : Jean-Jacques DUCASSE, Francis PRAT

ARS : Gilles CHOISNARD, Eric PASCAL

Siège :
10 rue des Salenques
BP 10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriales
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques, Sécurité routière
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariego.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 / 11 h 30 - 14 h 00 / 16 h 00

Site internet : www.ariego.equipement.gouv.fr

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Cette réunion présidée par Monsieur le Préfet, a pour objet d'amender le bilan de l'action de la mission stratégique de l'Eau et de la Nature (MISEN) pour l'année 2011 et de valider les propositions d'actions soumises à cette assemblée pour l'année 2012. Monsieur le Préfet ouvre la séance, en indiquant que cette réunion est importante pour la bonne mise en place des actions des services de l'Etat dans le domaine de l'eau et de la nature pour l'année à venir. Il remercie ses services pour la mise en place régulière des réunions de la MISEN opérationnelle, importante pour le département en terme de stratégie de gestion de l'eau, de planification, de développement durable. Cette réunion doit permettre une meilleure lisibilité des actions de l'état dans le domaine environnement, ainsi que de planifier son rôle sur le terrain, en terme de contrôle, de réflexe – pollution, d'organisation territoriale.

Madame Blanc souligne que le parquet est sensibilisé aux problèmes d'environnement et souhaite prolonger le travail qui avait été entrepris en collaboration avec les différents services de l'état. Elle souligne que le Procureur souhaite impulser une dynamique nouvelle pour la thématique environnement.

M. Desbouis souligne qu'il s'agit de la première MISEN stratégique du département, intégrant en plus de l'eau la partie nature. Il précise que le support de présentation de la présente réunion sera joint au compte-rendu.

1.- Présentation du bilan d'activité 2011

Marc VETTER présente le bilan de la première année de fonctionnement de la MISEN. Les différentes réunions programmées durant l'année ont permis d'ouvrir les missions à des domaines autres que l'eau.

Ces échanges sont indispensables à la prise en compte des enjeux environnementaux.

Le bilan 2011 est validé par les participants de la MISEN stratégique.

2.- Zoom sur la Mise en œuvre du SDAGE et du PDM

La déclinaison territoriale de l'état des masses d'eau et des pressions a été présentée à l'ensemble des partenaires dans le domaine de l'eau en juillet dernier.

Depuis cette date, des réunions locales, par masses d'eau ou groupe de masses d'eau, ont été organisées avec les partenaires, afin de décliner les actions prioritaires hors Etat qui pourraient être mises en place pour améliorer l'état des masses d'eau.

Ces premiers groupes de travail se déroulent de 2011 à 2012, avec un bilan annuel.

Mme Laurent souligne l'intérêt que portent les partenaires à ces réunions, qui leur permettent de se rencontrer et de discuter globalement de l'état du cours d'eau, et non d'avoir seulement la vision de leur domaine de compétence.

Il reste cependant difficile de faire émerger des maîtres d'ouvrage ou des porteurs de la démarche ; beaucoup de partenaires souhaiteraient que l'Etat reste pilote.

Il est noté la difficulté de priorisation des actions, résultant pour partie de l'absence de contributions de la DREAL ou de représentants des départements limitrophes, pour toutes les questions qui concernent le bassin (pour exemple, débit d'étiage et d'objectif de la Lèze, débits et fonctionnement des concessions, débits minimum biologiques, données provenant de l'Andorre).

La question des financements de ces actions est souvent posée : pour quelles actions, pour quels montants ? A ce sujet, M. Codis de l'agence de l'eau a répondu par messagerie électronique la veille : toute action retenue collectivement dans le PAOT du département sera financée ; le taux est encore inconnu (10ème programme en 2013).

M. Desbouis rappelle que cet échelon territorial d'échange doit exister, mais qu'il doit être transféré aux collectivités ; d'où l'intérêt de la mise en place d'un SAGE dans le département de l'Ariège qui facilitera l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau.

M. Ducasse rappelle que la plupart des autres départements ont fait le choix de travailler par bassins versants. Il informe les participants que la DREAL met en place un outil informatique de suivi des actions, afin de préparer le bilan à mi-parcours à transmettre à l'Europe (2012). Les actions doivent être identifiées de manière très précise : maître d'ouvrage, coût, financement.

M. Bontour informe M. le Préfet que deux abattoirs, Pamiers et Saint Girons, vont prochainement recevoir un arrêté de suivi des substances dangereuses.

M. Desbouis demande s'il est prévu que la DDCSPP suive également les gros élevages : il cite le cas de la SCEA de l'Estrique, dont le mauvais suivi des effluents a entraîné une pollution très conséquente du cours d'eau en aval de l'exploitation. La DDCSPP confirme son intervention dans ce domaine.

3.- Zoom sur le plan de contrôle

M. Vetter rappelle que la convention DDT – Onema – Oncfs a été signée le 21 janvier 2010 par M. le Préfet.

M. Vetter présente le bilan du plan de contrôle 2011 qui a été validé en mars 2011 (bilan provisoire, la campagne n'étant pas terminée). Les contrôles intègrent les jours de préparation, de suivi bureau, de visite terrain.

L'ensemble des thèmes programmés dans le plan de contrôle a été exécuté.

Chaque organisme présente sa partie contrôle, Police de l'eau, Onema, Oncfs, Biodiversité, Dreal, ARS.

M. Pascal souligne l'ampleur du problème d'eau potable lié à la qualité bactériologique, notamment du fait des difficultés rencontrées en zones de montagne, même si les résultats s'améliorent régulièrement.

M. Pascal précise que les accidents majeurs de la ville de Foix, du Pays d'Olmes, de Saint Girons au cours de l'année 2011 ont touché plusieurs milliers de personnes, sans eau potable pendant plusieurs semaines.

M. le Préfet informe les participants qu'il est conscient que la conformité de l'eau potable doit avancer, que ce soit en terme de qualité d'eau comme de protection des captages. Il souhaite une simplification et un regroupement des structures de cette thématique, ainsi que de l'assainissement, pour que les dossiers avancent.

Il cite le cas de la ville de Foix qui ne peut pas gérer seule financièrement les graves problèmes de pollution qu'elle traverse actuellement.

Pour 2012, un plan de contrôle stratégique triennal sera préparé pour le mois de février 2012 afin d'être présenté à la signature du Préfet et du Procureur.

Ce programme triennal sera décliné en programmes annuels par les services pilotes.

M. le Préfet souligne que l'année judiciaire démarre en janvier, et qu'ensuite a lieu une période de réserve liée aux élections : cette validation du plan de contrôle doit intervenir en février au plus tard.

L'ensemble des services devront donc rapidement communiquer à M. Vetter leurs propositions 2012 – 2014 ainsi que le plan de contrôle 2012.

Dans le cadre des relations avec le parquet, une convention quadripartite a été proposée à la validation de monsieur le procureur.

Madame Blanc confirme le souhait du procureur d'aboutir à une validation de cette convention, après adaptation au cas de l'Ariège.

En conclusion, M. le Préfet rappelle que le plan de contrôle est un très bon outil pour la sécurité, la santé et l'environnement. Chaque action de contrôle n'est pas un cas isolé, mais rentre bien dans une action globale, avec des enjeux forts pour le département.

4.- Zoom sur les stations d'épuration non conformes

Le bilan est présenté en séance par Jean Paul Riera.

La mise en conformité des stations d'épuration est l'une des priorités très forte de la Misen.

M. Desbouis rappelle les règles qui avaient été fixées par le Parquet : si une mise en demeure n'est pas suivie d'effet, il faut réaliser une verbalisation (exemple de la station d' Ax les Thermes).

Mme Blanc rappelle que, suite aux verbalisations, le Parquet s'orientait souvent depuis plusieurs années vers une médiation pénale. Les résultats restent cependant mitigés, aussi le Procureur et elle-même réfléchissent actuellement à d'autres suites qui pourraient faire évoluer les pratiques dans le bon sens.

M. Ducasse précise que la Dreal sera satisfaite si le cas de la station d'épuration d'Ax les Thermes se règle effectivement en 2013.

5.- Zoom sur la sécheresse

Le bilan est présenté en séance par Anne LAURENT

Lors de la première partie de l'année 2011, des risques de sécheresse ont amené les services de l'état à proposer des arrêtés de restriction de consommation d'eau.

Dès le mois de juin, la situation s'est améliorée et le reste de l'année n'a pas conduit à de nouvelles restrictions.

Cependant, ces premières restrictions en Ariège permettent de dresser un premier bilan de l'utilisation des dispositions fixées dans l'arrêté cadre interdépartemental.

M. Desbouis rappelle que certains éléments pourront être modifiés, en 2012 ou 2013, après discussion avec les partenaires.

Concernant la mise en place de l'organisme unique, des précisions sur le calendrier devraient être apportées en comité de bassin ou commission administrative de bassin.

6.- Zoom sur l'eau potable

M PASCAL fait un point précis sur l'avancement des procédures de protection des captages d'eau en Ariège.

Le Contrat pluriannuel d'objectif et de moyen a recensé 69 unités de distribution prioritaires pour permettre de fiabiliser la qualité de l'eau distribué

38,3 % de la population est alimentée par des captages protégés, ce pourcentage étant en augmentation significative depuis quelques années. D'ici 5-6 ans, l'ARS envisage que 70 à 80 % de la population puisse être protégée.

7.- Zoom sur NATURA 2000

M VENET présente les sites Natura 2000 du département. La France ayant été condamnée pour mauvaise application de la directive européenne, les évaluations d'incidences devront être prises en compte de manière plus précise.

Il existe à ce jour une liste nationale de 29 items pour les projets, programmes, manifestations et interventions soumis à évaluations. Elle a été complétée, en 2011, par une première liste locale de 17 items. Enfin la concertation est en cours pour élaborer une deuxième liste locale (12 items prévus à ce jour) dite de "régime propre" correspondant aux plans ou activités n'étant soumis à aucun autre encadrement administratif.

Des formations-informations des services instructeurs auront lieu en 2012 et les outils d'aide sont en préparation (SIG, Internet, guides d'instructions).

M. BONTOUR demande l'incidence de cette réglementation sur les dossiers de déclaration à sa charge. Il est répondu que les dossiers relevant de l'évaluation d'incidences Natura 2000 sont fixés par des listes (décret, arrêté préfectoral) auxquelles il convient de se référer et que pour les dossiers ICPE, l'évaluation d'incidences est un chapitre spécifique de l'étude d'impact.

Un point est ensuite fait sur les nouvelles modalités de désignation des opérateurs Natura 2000 pour les documents d'objectifs restant suivis par l'Etat : ils devront être retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Les premiers appels d'offres sont prévus début 2012.

Pour leur part et à ce jour, les collectivités ne portent que 5 sites Natura 2000 sur les 21 du département ; des démarches sont cependant en cours pour les inciter à s'engager dans la présidence des comités de pilotage et l'animation des sites.

8.- Zoom sur Déchets Inertes

M VENET fait un point sur les installations de stockages des déchets inertes.

Après avoir rappelé la définition d'un déchet inerte, M. VENET précise les modalités d'ouverture et de fonctionnement des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), soumises à autorisation préfectorale depuis 2006. Il indique que certaines ICPE sont sorties de ce cadre réglementaire en 2010, suite à modification de la nomenclature, et relèvent désormais des ISDI.

Pour l'Ariège : 5 ISDI sont autorisées (pour 4 d'entre elles, l'arrêté DREAL est à reprendre suite au changement de nomenclature), 9 sont en cours d'instruction , 2 ISDI sont en avant-projet et 9 doivent être fermées).

Les déchets inertes sont principalement issus du BTP. Un point est fait sur le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP approuvé en Ariège le 15 décembre 2005. En application de la Loi Grenelle II, la responsabilité de ces plans relèvera des Conseils Généraux à compter du 13 juillet 2013.

9.- Zoom sur Autres dossiers

–Relèvement des débits réservés : les propriétaires d'ouvrages connus et dont le débit réservé n'est pas au 1/10 du module ont été contactés. La démarche de concertation est en cours pour mise en conformité au 1 janvier 2014.

–classement des cours d'eau : au niveau départemental, toute la phase de concertation est achevée. Une consultation des institutionnels est programmée pour le 2eme trimestre 2012 via le niveau bassin.

–frayères : la phase de concertation sur des avant projets de listes de frayères aurait du commencer au 15 septembre dernier délai, pour une signature de l'arrêté au 30 juin au plus tard. Cependant, la première phase de recensement n'a pas pu être terminée dans les délais, principalement suite à des soucis de logiciel.

M. Ducasse informe les participants qu'un projet de note de la direction de l'eau et de la biodiversité est en cours de rédaction, qui permettrait de décaler la signature jusqu'en décembre 2012.

–Faune Sauvage : les sujets d'actualités, brièvement abordés, concernent l'état des dommages ours bruns et le jugement en délibéré pour les mesures de protection de l'ours en période de chasse (les conclusions du rapporteur public nous sont défavorables), les vautours (peu de réclamations en 2011), les grands corbeaux (une demande de dérogation pour effarouchement de cette espèce protégée en cours suite à des attaques répétées de corvidés sur agneaux dans un élevage à ARTIGAT).

–Bruit Routier : le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la RN 20 (Saint Paul de Jarrat à Pamiers) est en phase de définition des mesures de réduction par la DREAL. L'étude, en cours, vise à fixer précisément les secteurs à traiter et les modalités de traitement. Le PPBE sera mis à consultation du public, en 2012, après synthèse des mesures prévues (cette ultime étape est du ressort de la DDT). Par ailleurs, les carte de bruit des routes départementales (RD), étape préalable au PPBE, viennent de faire l'objet d'un appel d'offres de la DDT et vont être réalisées début 2012 ; le PPBE des RD sera du ressort du Conseil Général.

En conclusion, Mme BLANC remercie tous les participants de leur travail sur les thèmes de l'eau et de l'environnement, de cette présentation très complète et mesure l'ampleur des chantiers entrepris. Le parquet devra mettre en place des peines adaptées et plus visibles par l'ensemble des partenaires. Beaucoup d'efforts sont encore à porter d'ici à 2015, mais les programme d'actions et plan de contrôle sont de très bon outils pour obtenir les résultats escomptés.

Elle rappelle que le Parquet peut être informé des chantiers et dossiers sensibles. Le champ pénal peut contribuer à l'atteinte des objectifs de la DDT.

Monsieur Desbouis remercie également l'ensemble des participants et clôt la réunion à 12h30.

Le Préfet

 Salvador PEREZ

